



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1er avril 2022

DATE D’AFFICHAGE

1er avril 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 23

OBJET
Affectation du résultat
2021 – budget ville

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 0

Transmise en sous-
préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYSAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

Donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

VU l’Instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel du 27 décembre 1996 et rénovée par arrêté interministériel 27 décembre 2005,

VU le compte de gestion 2021 de la Commune établi par Madame le Receveur Principal de la Ferté-Alais, visé par l’Inspecteur du Trésor Public,

VU le compte administratif 2021 adopté ce jour avec un excédent de fonctionnement de 835 021,13 € ;

VU le compte administratif 2021 adopté ce jour faisant apparaître un déficit de clôture de la section d’investissement hors restes à réaliser de 309 623,38 € ;

VU l’état des restes à réaliser faisant apparaître un excédent de 812 633,67 €,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 6 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

CONFIRME les résultats de clôture suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE d’affecter l’excédent de fonctionnement de l’exercice 2021 de la façon suivante :

- 1) en section d’investissement au compte 1068 pour un montant 750 000 €
- 2) en section de fonctionnement au compte 002 pour 85 021,13 € ;

AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres correspondant au budget Ville de l’exercice 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire.
Mariannick MORVAN

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

INTITULES	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 2021	194 033,16 €	
Part affectée à l'investissement	- €	
B) Résultat antérieur reporté (2020)	640 987,97 €	
<i>C) Résultat provisoire à affecter (A+B) (hors Restes à Réaliser)</i>	835 021,13 €	
D) Résultat d'investissement exercice 2021		483 359,76 €
E) Résultat antérieur reporté (2020)	173 736,38 €	
<i>F) Solde d'exécution de la section d'investissement 2021 (D+E) reporté en D001</i>		309 623,38 €
G) Solde des Restes À Réaliser (RAR) 2021	1 561 335,00 €	812 633,67 €
H) BESOIN DE FINANCEMENT	1 561 335,00 €	812 633,67 €
<i>I) Affectation du résultat C en couverture du déficit d'investissement F au compte 1068</i>	750 000,00 €	
<i>J) Report, en recettes de fonctionnement (compte R002), du solde de l'excédent (C-I)</i>	85 021,13 €	